

ALERTE ROUGE au SPIP du Loiret :

pagaille sur l'antenne d'ORLEANS-SARAN selon la méthodologie de l'arbitraire et de l'injonction de faire !

Après une ouverture d'établissement avec les joies associées de GENESIS puis de celles de la réforme pénale, les CPIP sont épuisés par les défaillances et les tâtonnements à répétition. Le rythme de travail actuel est insoutenable au vu de l'ampleur des difficultés rencontrées par les CPIP et des tâches multiples qui leur sont confiées :

• Une montée en charge importante qui ne cesse d'augmenter de jour en jour. Certains CPIP ayant atteint les 110 dossiers sur les bâtiments Maison d'Arrêt (MAH 1 et MAH2). Aucun renfort n'est prévu ! Ce sont 2 collègues qui seront fraîchement titularisées en juin 2015 qui viendront remplacer deux collègues titulaires de milieu-ouvert courageusement désignés par « tirage au sort » lors de l'ouverture du CPOS. A l'heure actuelle l'équipe compte 6,8 ETP (un collègue étant en dispo) de CPIP titulaires et 3 CPIP stagiaires **alors qu'il était prévu lors de l'ouverture 13 postes de CPIP titulaires.**

• Des permanences de service une à deux fois par semaine - des CAP et DC une fois par semaine avec l'impossibilité de pouvoir anticiper ces CAP (et oui GENESIS ne prévoyant pas l'accès au rôle de CAP par le SPIP!) - des CPU dissociées réparties sur des jours différents (hebdomadaire les mardis et vendredis, mensuel les mardis et jeudis) avec un CPIP, représentant du service à chaque CPU (le CPIP de permanence de service). Eh oui c'est à s'y perdre !!!

• Une absence cruelle de partenaires : nous déplorons notamment l'absence de la CIMADE et du PAD, de la CPAM, de permanence d'avocats, ... - l'absence d'un emploi de coordinateur culturel pérenne, d'un second poste de secrétariat pérenne (actuellement 1,5 ETP dont un ½ ETP qui n'est pas garanti sur le long terme) -

• Les défaillances internes de l'établissement auxquelles les CPIP pallient continuellement.

• Des conditions matérielles incompréhensibles pour un établissement neuf (une imprimante photocopieuse pour un étage comprenant le service scolaire, le SPIP, la comptabilité, l'économat ; un téléphone pour deux CPIP ; l'absence de fax...)

Pour rappel : le CPOS ne comprend pas moins de 5 bâtiments d'hébergement différents : 2 MA Homme, 1 MA Femme, 1 CD Homme et 1 Quartier de Semi-Liberté. 6 mois après l'ouverture l'établissement a quasiment atteint sa capacité théorique de 768 détenus.

Les CPIP enchaînent les heures sans les compter ... Ils sont au bord du gouffre !!!.

Nous dénonçons la passivité de notre Direction et l'absence de prise en compte des souffrances relayées à maintes reprises par le personnel du SPIP. Il est par ailleurs inacceptable que la compétence des agents ait été remise en question en prétextant une mauvaise organisation personnel de travail alors même que l'ensemble de l'équipe faisait part de ses difficultés et de sa souffrance.

Par voie de conséquence, **le Milieu Ouvert est lui aussi impacté par ce jeu de chaises musicales.** En l'absence de la création d'une résidence administrative lors de l'ouverture du CPOS, la direction a procédé à une nouvelle organisation par le jeu de l'échiquier et le tirage au sort qui a procédé à la désintégration du service en supprimant les pôles TIG et 723/15 qui avaient fait la preuve de leur efficacité.

Non seulement les problématiques s'alourdissent, mais elles restent sans solutions, faute d'un partenariat répertorié et porté à la connaissance des professionnels qui doivent naviguer à vue à défaut de communication et de lisibilité. Autres freins à l'exercice de nos missions : depuis le début de l'année, les chèques services et bons de transport sont bloqués.... Le secrétariat est dans la déshérence faute d'organisation.... Les CPIP et Agents PSE doivent descendre les étages pour accéder au FAX et pour faire des photocopies lisibles au vu de la vétusté du matériel qui leur est dédié et la liste des anomalies de fonctionnement ne s'arrêtent pas là.....

Alors que les 10 CPIP rescapés du « tirage au sort » ont une charge moyenne de 120 dossiers et croulent sous la lourdeur des problématiques, une course poursuite tenant du harcèlement fait rage actuellement pour la tenue imminente de 2 PPR sans que l'on puisse déterminer l'enjeu sous-jacent d'une telle frénésie ! Ne parlons pas de la mise en place de la contrainte pénale pour laquelle l'intervention de la psychologue telle qu'elle est préconisée nous est formellement interdite par la DFSP !

Nous demandons de toute urgence : la création d'une résidence administrative sur le CPOS

- **4 postes de CPIP - des conditions de travail et matérielles décentes**
- **une réorganisation de service qui fasse l'objet d'une concertation en CTS !**
- **le respect et la considération de notre travail et rejetons le mépris et toute instrumentalisation à des fins personnelles.**